

## Crédit fournisseur couvert par la SERV

Au moyen d'un crédit fournisseur, l'exportateur suisse accorde à son client des délais de paiement aménagés, par exemple au moyen de paiements différés sur plusieurs années après la livraison. Les coûts et les conditions de financement sont généralement déjà inclus dans le prix d'achat convenu. Pour l'importateur, ces conditions de paiement facilitent l'amortissement de son investissement puisque le flux de trésorerie généré par les biens/services importés couvre, au moins partiellement, ses obligations de paiement sous le contrat de livraison.

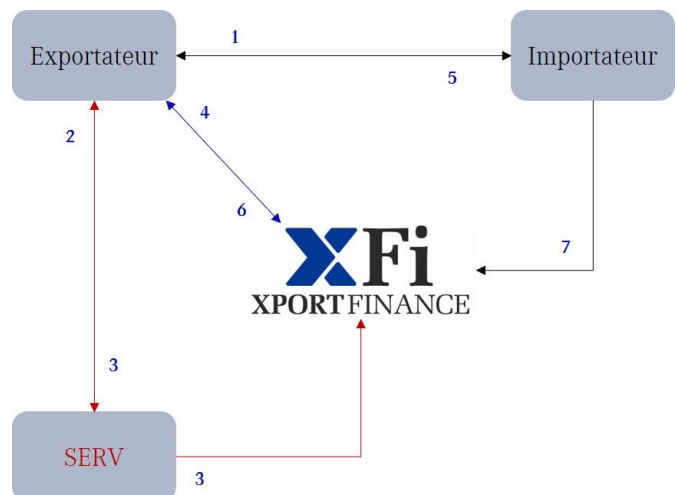
Dans la plupart des cas, les crédits fournisseurs couverts par la SERV sont escomptés. L'exportateur vend sa créance sous le contrat de livraison à Xport Finance SA "XFi" avec déduction des coûts de financement, et cède ses droits sous le contrat de livraison à XFi. En contrepartie, l'exportateur reçoit de XFi la valeur actualisée de sa créance. Une utilisation opportuniste des structures de crédit fournisseur par les PME suisses vient consolider leurs offres commerciales et peut faciliter l'obtention de commandes de l'étranger.

### Caractéristiques du produit

Dans le cadre de l'assurance de crédit fournisseur, la SERV assure le risque de non-paiement de l'importateur-créancier au profit de l'exportateur ainsi que les risques politique et de transfert. Le taux de couverture maximum est de 95% du montant du crédit en cours. Avec une période d'assurance de deux ans ou plus, les modalités de l'Arrangement de l'OCDE s'appliquent (par exemple minimum 15% d'acompte). Un accord entre l'exportateur et XFi régit les conditions de la cession de la créance. L'importateur est en principe informé de la cession et paie XFi conformément aux conditions de paiement convenues dans le contrat de livraison.

### Les étapes du processus

1. Conclusion du contrat de livraison avec conditions de paiement différées entre l'exportateur et l'importateur. L'importateur paie l'acompte conformément au contrat de livraison et à l'Arrangement
2. Demande d'assurance de crédit fournisseur auprès de la SERV par l'exportateur (avec le soutien de XFi)
3. Sous réserve d'une analyse positive du crédit par la SERV, les polices d'assurance sont émises, y compris la cession en faveur de XFi
4. Analyse du crédit par XFi et conclusion de l'accord de financement entre l'exportateur et XFi
5. Livraison, facturation, notification par l'exportateur à l'importateur de la vente de créances à XFi
6. Escompte et paiement des créances par XFi à l'exportateur
7. L'importateur paie directement XFi selon les termes du contrat de livraison.



**Vous avez des questions ? N'hésitez pas à nous contacter !**